



Votation fédérale 22 septembre 2024

Electeurs inscrits

1'648

Résultats

Initiative populaire du 8 septembre 2020 «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)»

Bulletins rentrés

819

Bulletins à déduire

blancs

4

nuls

8

12

Bulletins valables

807

Oui

184

Non

623

Taux de participation: 49.7 %

Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)

Bulletins rentrés

780

Bulletins à déduire

blancs

2

nuls

9

11

Bulletins valables

769

Oui

162

Non

607

Taux de participation: 47.3 %

Bureau électoral



Président/Présidente

Scrutateur/Scrutatrice

Les communes doivent grouper par paquet, le cas échéant séparés par objet, les bulletins, les certificats de capacité civique ainsi que les bulletins de vote par correspondance nuls qui ont été retirés. Ils doivent être conservés dans un endroit sûr.



Votation cantonale 22 septembre 2024

—

Electeurs inscrits

1'648

Résultats

Loi du 8 février 2024 sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam)

Bulletins rentrés

778

Bulletins à déduire

blancs

18

nuls

10

28

Bulletins valables

750

Oui

Non

461

289

Taux de participation: 47.2 %

Bureau électoral



Président/Présidente

Scrutateur/Scrutatrice

Les communes doivent grouper par paquet, le cas échéant séparés par objet, les bulletins, les certificats de capacité civique ainsi que les bulletins de vote par correspondance nuls qui ont été retirés. Ils doivent être conservés dans un endroit sûr.



Votation cantonale 22 septembre 2024

Electeurs inscrits

1'648

Résultats

Loi du 8 février 2024 sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam)

Bulletins rentrés

778

Bulletins à déduire

blancs

18

nuls

10

28

Bulletins valables

750

Taux de participation: 47.2 %

Oui

461

Non

289

Bureau électoral

Président/Présidente



Scrutateur/Scrutatrice

Les communes doivent grouper par paquet, le cas échéant séparés par objet, les bulletins, les certificats de capacité civique ainsi que les bulletins de vote par correspondance nuls qui ont été retirés. Ils doivent être conservés dans un endroit sûr.